



Permanence Nationale CFE-CGC Métiers de l'emploi  
74 rue Championnet-75018-Paris  
Tel: 01.42.59.23.00 / Fax: 01.42.59.97.07  
✉ [syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)  
Site Web: [www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

Paris, le 21 mars 2012

La Présidente de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi  
A  
Monsieur LE Directeur Général de Pôle Emploi  
1 avenue du Docteur Gley  
75020 Paris

Réf : 2012 / 08/ SP

Objet : Impact dossier REPERE sur les Adjoints

Monsieur le Directeur Général,

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi tient à vous alerter sur la situation professionnelle, de nos collègues adjoints, engendrée par les conséquences de REPERE.

Si nous avons bien compris que REPERE est un document complexe regroupant principalement des données issues de plusieurs notes/instructions/dispositifs, nous savons aussi que REPERE introduit une normalisation de l'organisation des sites notamment au sein des équipes de Direction.

S'il est vrai que les résultats de la fusion font que des réalités très différentes existent selon les sites, nous sommes en train d'assister à une casse humaine de grande ampleur.

En effet, sur les sites ayant un adjoint avec un effectif inférieur à 40, malgré les propos rassurants de la Direction Générale depuis plusieurs mois, nos collègues sont très fortement incités à partir et à se reconverter. Si tous les agents ne sont pas poussés à partir, beaucoup, par perte de confiance dans l'établissement, entre les discours officiels et les discours officieux, préfèrent abandonner d'eux même une fonction et ses compétences plutôt que de se voir contraint de le faire.

Les alertes régulières de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi avaient conduit Christian Charpy à reconnaître que la barre fixée arbitrairement à 40 était peut-être un peu haute et qu'il fallait réfléchir à une baisse vers 35. Il avait de plus parlé d'un accompagnement du personnel concerné via un cabinet similaire à celui utilisé dans le cadre de l'accord de reclassement du personnel du SAE.

Nos collègues ont des compétences, ils sont essentiels sur les sites et sont souvent surchargés de travail.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi peut comprendre qu'il faille des repères dans l'organisation des sites mais ne comprend pas qu'il ne puisse y avoir une remise en cause de ce seuil de 40. A une période où la vie sur les sites est difficile, où vous souhaitez construire un nouveau contrat social, nous vous demandons de bien vouloir stopper cette partie du déploiement de REPERE afin d'étudier un ajustement du seuil pour le maintien de cette fonction, à nos yeux, essentielle sur les sites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma respectueuse considération.

La Présidente de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi

Suzie Petit